

REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE TREVOUX (CMJ)

DEFINITION :

- Le CMJ est une assemblée qui réunit les jeunes élus de CM1, CM2, 6ème et 5ème domiciliés à Trévoux.

COMPOSITION :

- Le CMJ est composé de 12 à 30 jeunes (18 écoliers et 12 collégiens au plus) élus par leurs camarades des classes de CM1 à la 5^{ème} (3 enfants par niveau au maximum).
Si l'ensemble des établissements scolaire propose des jeunes, le CMJ sera composé au plus de 30 élus.
- Si l'une des deux listes (écoliers et collégiens) n'est pas complète, les places vacantes peuvent être attribuées à des candidats de l'autre liste.

OBJECTIFS :

- Le CMJ répond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale.
- Le but est de permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs et de participer à la vie de leur commune.
- Les deux idées essentielles du CMJ sont :
 - o d'une part, agir, être acteur et représenter les autres enfants d'une même classe d'âge par la gestion autonome des projets par les jeunes conseillers eux-mêmes,
 - o d'autre part, découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien, qui passe notamment par la familiarisation avec le processus (le vote, le débat contradictoire, les élections...).
- Pour son bon fonctionnement, le CMJ se doit d'être :
 - un lieu d'expression et d'écoute
 - un lieu d'apprentissage de la citoyenneté
 - un lieu d'action
 - un lieu de dialogue et d'échange avec les représentants de la municipalité.

- Enfin, ce dispositif doit également permettre d'instaurer et de développer un dialogue intergénérationnel, favorisant l'expression de tous et de tout âge, améliorer la continuité école-collège.
- La mise en place du CMJ est de permettre aux jeunes élus de s'impliquer sur leur commune en :
 - les amenant à déterminer des priorités, des projets communs, en leur donnant des méthodes de travail,
 - leur apprenant en tant qu'acteur à participer, à gérer et à s'investir sur la durée d'un projet afin d'acquérir le savoir-faire, préparer et mener un projet à terme.

ROLES DU CMJ :

- La mise en place d'un CMJ permet de prendre en compte la parole des jeunes conseillers et s'inscrit dans une démarche pédagogique. En leur donnant la parole, on leur permet d'argumenter et de critiquer leurs idées et projets, de développer leur esprit et leur force de conviction et enfin de développer leurs compétences :
 - savoir écouter, respecter l'autre,
 - être le représentant ou le porte-parole de ses électeurs,
 - être responsable.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT :

Elle est constituée par des membres du conseil municipal des adultes :

- Deux élus, adjoint au maire et/ou conseiller municipal,
- Le responsable des affaires scolaire de la Mairie,
- Animateurs du CMJ,
- Des référent(s) CMJ des établissements scolaires.

Ils ont pour mission de :

- participer à l'élaboration du CMJ et sa mise en place,
- assurer le fonctionnement et l'organisation générale du conseil,
- garantir le respect des règles de fonctionnement,
- encadrer les enfants et les adolescents en apportant des méthodes pédagogiques,
- favoriser l'expression des jeunes conseillers,
- participer à l'évaluation du CMJ,
- faire circuler l'information et assurer la communication vers les différents partenaires,
- aider les jeunes à organiser leur travail et à progresser dans leur réflexion,
- susciter et inciter l'échange entre les jeunes conseillers et répondre à leurs interrogations concernant l'avancement de leurs projets,
- veiller à l'échéance de leur projet et créer toutes les conditions pour qu'ils progressent dans leur production,
- participer à la rédaction et à la mise en forme des documents et projets au sein du CMJ.

L'ORGANISATION DES ELECTIONS :

Les élections se feront au sein de chaque établissement scolaire public et privé sous la responsabilité des directeurs, enseignants ou conseillers pédagogiques.

Les classes de CM1 et 6^{ème} seront renouvelées chaque année ainsi chaque élu aura un mandat de 2 années (sauf l'année de mise en place du CMJ pour les CM2 et les 5^{ème})

Chaque année le CM1 passant en CM2 et les 6^{ème} passant en 5^{ème} poursuivront leur mandat pour la seconde année.

Les conditions d'éligibilité et le collège électoral :

- Sont éligibles les jeunes des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} qui résident à Trévoux.
- Sont électeurs les jeunes inscrits dans les écoles de Trévoux (CM1-CM2) et dans les collèges de Trévoux, Reyrieux et Jassans (6^{ème}-5^{ème}).

SON FONCTIONNEMENT :

Le CMJ s'articule autour de trois axes :

- les réunions des groupes de projets,
- les assemblées plénières,
- le comité de suivi.

1) Les réunions des groupes de projets :

- Elles sont animées par l'animateur en charge du CMJ.
- Plusieurs groupes de projets peuvent être créés suivant les propositions faites par les jeunes.
- Ces derniers choisissent le ou les groupes dans le ou lesquels ils désirent s'impliquer pour réfléchir, se documenter, et réaliser un dossier qui sera présenté lors des assemblées plénières.
- Un réel travail sera fait pour leur apprendre à argumenter et défendre leurs projets afin de les faire valider.
- Leur esprit critique sera mis à contribution pour donner leur avis sur des projets communaux (rôle consultatif).
- A noter que toutes les propositions et réflexions des jeunes conseillers sont faites en adéquation avec les objectifs du CMJ.

2) Les assemblées plénières :

Deux assemblées plénières seront programmées au minimum sur l'année.

La première assemblée plénière a pour objectif :

- d'officialiser le CMJ,
- de présenter les jeunes conseillers aux élus et à la population,
- de constituer les premiers groupes de projets à partir desquels les jeunes vont agir,
- de poursuivre des projets plus longs sur plusieurs mandats.

La seconde assemblée plénière a pour objectif :

- de présenter l'avancer et/ou la finalisation des projets,
- de voter pour l'acceptation ou le rejet d'un ou plusieurs projets,
- de définir le calendrier de réalisation (au besoin).

3) Le comité de suivi :

Il est créé pour permettre à ses membres d'avoir un regard extérieur et par conséquent critique du CMJ. C'est le comité de contrôle du CMJ qui est garant des objectifs à tenir.

De fait, il vérifie le bon déroulement des différentes actions mises en place visant à atteindre ces objectifs. Les membres du comité de suivi donnent leur avis sur le fonctionnement du CMJ. La fréquence des réunions de cette instance est de deux fois par an au minimum. Celles-ci se dérouleront en amont des assemblées plénières.

Le comité de suivi peut être saisi de manière exceptionnelle pour d'autres réunions.

Il est composé :

- du Maire, qui préside cette instance de droit,
- de l'Adjoint(e) au Maire en charge de la jeunesse,
- de trois conseillers ou adjoints municipaux (deux de la majorité et un de l'opposition),
- des chefs d'établissements ou de leurs représentants,
- de la responsable du service jeunesse,
- de l'animateur du CMJ,
- de deux jeunes conseillers du CMJ.

PLANNING : (à titre indicatif)

Périodes	Objet	Informations
Septembre - Octobre	Election des jeunes dans les établissements scolaires	Liste des jeunes retenus à transmettre en Mairie, à la responsable des affaires scolaires.
Novembre	Première réunion du comité de suivi. Préparation de la première plénière : - Choix des thèmes abordés créant ainsi des sous commission de travail à déterminer - Idées des projets à porter	Cadrage du CMJ : 1/ la Mairie donne des thèmes d'action en lien avec la vie municipale 2/ préparation et réflexion dans les établissements 3/les jeunes proposent des projets et/ou s'associe avec ceux de la Mairie
Décembre	Première plénière	Vote des commissions et des projets
Janvier – février	Présentation du CMJ aux vœux du Maire. Temps de travail.	Phase de conception des projets Echanges avec les acteurs/élus ...
Mars	Seconde réunion du comité de suivi. Seconde plénière	Cadrage du CMJ Présentation des projets aboutis : vote pour réalisation ou abandon des projets
Avril - Juillet	Temps travail et de réalisation	1/ Phase de réalisation des projets, communication aux administrés 2/ Le comité doit faire un bilan de l'année

Trévoux, le

Le Maire,
Marc Péchoux

